

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF**

Délibération n° 2005/03/23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 24 MARS 2005

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
49	49	39

DATE DE LA CONVOCATION

10 mars 2005

L'an deux mille cinq, le 24 mars, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire au Centre Alain Gouzes à Bourganeuf, sur la convocation en date du 10 mars 2005, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM BOUEYRE, BOSDEVIGIE, COULON, SARTOUX, FLOIRAT, MICHAUD, MAZIERE, CHEZEAUD, BACHELLERIE, PATEYRON, CHAUSSADE, GUILLAUMOT, PETIT, SCAFONE, BAUDRON, LE CALVEZ, MORE, BAROUTY, CALOMINE, BARLET, POULIER, LABORDE, JAMILLOUX,

Mmes MAKOWIAK, MAZIERE, CONCHON, JOUANNETAUD, GRIZON, LAROUDIE, BETTON

Suppléants : GUILBOT, FAURILLON, PICOURET, CHEZEAUD, CAGNARD, NOURRISEAU

Suppléantes : Mmes BOURDERIAU, GRAND, COUTABLE, LEMEIGNAN

Excusés : MM. PAMIES, CHOMETTE

OBJET : Versement d'une subvention au Comité Départemental du Tourisme Equestre pour l'organisation d'une compétition de TREC sur la commune de Saint-Pierre-Bellevue

Le Président informe le Conseil que la communauté de communes a été sollicitée par le Comité Départemental du Tourisme Equestre pour le versement d'une subvention de 2 500 € en vue de l'organisation d'une compétition nationale de TREC (Technique de Randonnée Equestre de Compétition), les 1^{er}, 2 et 3 avril 2005, au domaine de La Bussière, commune de Saint-Pierre-Bellevue.

Il précise qu'il s'agit d'une compétition qualificative pour le Championnat de France qui a lieu au moins chaque année en Limousin, sur l'un des trois départements (une année sur trois en Creuse), et sur des sites différents.

Cinquante cavaliers et une centaine d'accompagnateurs sont attendus sur les trois jours :

- première journée : accueil et préparation des participants
- deuxième journée : parcours d'orientation et de régularité pour les cavaliers, sur une distance de 30 à 50 Km, notamment sur les communes de Saint-Pierre-Bellevue, du Monteil-au-Vicomte et de Royère de Vassivière.
- Troisième journée : Maîtrise des allures et parcours en terrain varié sur le domaine privé de La Bussière.

Le budget global alloué à cette manifestation est de 20 890 € avec comme principaux postes de dépenses la location des boxes pour les chevaux, les frais de restauration des compétiteurs, l'hébergement et la restauration des bénévoles.

Le Comité National de Tourisme Equestre, le Comité Régional d'Equitation, le Conseil Général de la Creuse et la commune de Saint-Pierre-Bellevue soutiennent financièrement cette manifestation.

- Considérant le caractère ponctuel de la manifestation sur le territoire de la communauté de communes.
- Considérant le caractère national de cette manifestation, génératrice d'un évènement sportif et de loisirs sur cette partie du territoire communautaire.
- Considérant que cette manifestation contribue à la découverte d'une activité de loisirs et de pleine nature, que la communauté de communes entend promouvoir dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement de l'espace, de tourisme et de patrimoine.
- Considérant que cette compétition permet de faire découvrir aux participants et à leurs accompagnateurs les produits locaux, le paysage et le patrimoine du territoire communautaire et du département, et qu'elle génère des retombées pour les hébergements et la restauration locale.

Le Président soumet au conseil la possibilité de soutenir financièrement la manifestation. Compte tenu de la nouveauté de ce type de manifestation sur le territoire intercommunal, et pour une première sollicitation, il propose de verser une subvention à hauteur de 50 % du montant demandé, soit 1 250 euros, espérant que cette compétition puisse susciter davantage de pratiques liées à l'équitation auprès du grand public.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil :

- Autorise le versement d'une subvention de 1 250 € au Comité Départemental du Tourisme Equestre pour l'organisation de la compétition de TREC des 1^{er}, 2 et 3 avril 2005 sur la commune de Saint-Pierre-Bellevue.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourgneuf, le 24 mars 2005
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD